

Séance du 24 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire.

Étaient présents : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, CASTEX Céline, GROSCLAUDE Mathias et BARBAROT Julie.

A donné pouvoir : Monsieur Jean GONCALVES à Madame Sandrine URBAIN

Excusés : Mmes, Mrs CONTANT Evelyne, JALOUX Patricia, REITH Jacques et DELATTRE Richard

Secrétaire : Madame DAUNIQUE Monique

Date de convocation : 17 Octobre 2014

Communications du Maire :

Réunion d'information pour prévenir les cambriolages

Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion d'information pour prévenir les cambriolages le mercredi 10 Décembre 2014 à 18h30 à la salle polyvalente de Verrières.

Statuts du Comité des Festivités Clériciennes

Madame le Maire informe l'assemblée du dépôt des statuts du Comité des Festivités Clériciennes dont la présidente est Madame Christine PILLOT, le Trésorier, Monsieur Patrick COLLARD, la Secrétaire, Madame Isabelle GENNERET.

Remise des prix du concours des maisons fleuries.

La cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries se tiendra le Jeudi 6 Novembre à 19h.

Entrevue avec Monsieur Yan GRUET du SLA

Madame le Maire informe l'assemblée de son entrevue avec Monsieur Yan GRUET, remplaçant de Monsieur Arnaud SILVESTRE et Madame MERLINO du SLA le Mercredi 15 Octobre au cours de laquelle ont été abordés les sujets suivants :

- Avenue de la Gare : possibilité d'instaurer une limitation à 70km/h Avenue de la Gare entre les dernières maisons après le passage à niveau et les premières après le Chemin du Grappin
- Rue Saint Pierre : implantation d'un stop
- Aménagement du carrefour de la RD 671
- Affaissement de Rue de la Missonne : Mise en place d'un panneau le signalant
- Carrefour Rue de l'Eglise, Rue Saint Pierre, Rue du Lac : mise en place d'un plateau.

Ligue de l'Enseignement : Ouverture du point de projection

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier de la Ligue de l'Enseignement autorisant Madame Lorrie Devanlay de l'Association Tata Nounous à organiser des séances de cinéma dans la salle des fêtes de Clérey.

Mon logis : Parcelles du lotissement de la Rue des Oliviers

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier de Mon Logis informant que suite à notre demande du 28 Juillet, il sera procédé dans les meilleurs délais à l'entretien des parcelles non encore vendues.

Réforme des rythmes scolaires : Fonds d'amorçage

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de l'Agence de Services et de Paiement indiquant la bonne réception de notre dossier pour le versement de l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Courrier adressé à la SCI de Villebertin

Madame le Maire rappelle qu'elle a fait parvenir, le 3 juillet dernier, un courrier à la SCI de Villebertin, lui demandant de bien vouloir, pour des raisons de sécurité, procéder à l'élagage de la végétation de ses parcelles cadastrées ZM 26, 31 et 34 sises le long de l'Avenue de la Gare. Elle informe qu'un nouveau courrier a été adressé le 8 septembre à la SCI. Suite à quoi cette dernière confirme que les bois restant sont déposés sur ses parcelles et que le nettoyage de celles-ci est prévu.

Bibliothèque Départementale de Prêt : courrier de remerciement

Madame le Maire informe l'assemblée de son courrier adressé à Madame le Directrice de la BDP pour le don de matériel qu'elle a effectuée au profit du Point Lecture dans le cadre des travaux de réfection des locaux.

Remerciement pour attribution d'une subvention communale : Les Musicales d'Orient

Madame le Maire communique les remerciements de Madame Vitoux Erben, pour l'attribution de la subvention communale accordée à son association.

Entrevue d'information avec le Grand Troyes

Madame le Maire avise le Conseil Municipal de son entrevue avec Messieurs Balland, Menuel et Benedetti ce 13 Octobre en présence des Maires de Fresnoy le Château, Montaulin, Rouilly Saint Loup et Ruvigny.

Team Trail Intermarché

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de Monsieur Francis Rio, Responsable de l'organisation de « L'enfer de l'Aube » informant de l'organisation de la 2ème édition de cette épreuve les 26, 27 et 28 juin 2015.

Questions principales

Parcelles AB 87, 92 et 367, 10, Rue de l'Eglise

Suite aux réunions du Conseil Municipal des 24 Juin et 4 Septembre derniers au cours desquelles ce dossier a été abordé, Madame le Maire informe de la venue de Monsieur DE ZUTTER du Service Local France Domaine ce mardi 21 octobre et de son rapport d'estimation de la propriété du 23 octobre.

Après concertation, il est décidé de prendre contact avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour avis sur le projet.

Adjoint Technique 2^{ème} Classe

Madame le Maire informe l'assemblée que la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ayant nécessité une refonte des plannings des agents intervenants dans tous les domaines d'activités dans les classes primaires et maternelles, il convient de procéder au recrutement d'un nouvel adjoint technique de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 4h30 minutes hebdomadaires pour une durée allant du 3 Novembre 2014 au 4 juillet 2015.
- Que le recrutement se fera sur la base de l'Echelle 3, IB 330
- Précise que l'intéressé pourra effectuer des heures complémentaires sur demande du Maire, en fonction des besoins du service
- CHARGE Madame le Maire de déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion et de signer tous les actes nécessaires à ce nouveau recrutement.
-

Adjoint Technique 2^{ème} Classe

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat à durée déterminée signé le 12 Mai 2014 arrive à échéance le 11 Novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée allant du 12 Novembre 2014 au 11 novembre 2015.
- Que le recrutement se fera sur la base de l'Echelle 3, IB 330 IM 316.
- CHARGE Madame le Maire de déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion et de signer tous les actes nécessaires à ce nouveau recrutement.

Contrat d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune emploie une personne sous contrat à durée déterminée sur le poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires dans le cadre de l'accueil périscolaire, et le dernier contrat arrive à échéance au 31 Janvier 2015.

L'intéressée qui donne toute satisfaction dans son emploi a effectué plusieurs contrats successifs dont la durée totale atteint six ans et la législation en vigueur prévoit que si ce contrat est reconduit il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat à durée indéterminée dans l'intérêt du service, avec l'agent qui occupe l'emploi d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er Février 2015.
- ✓ Précise que l'intéressée sera rémunérée sur la base de l'indice brut 330 indice majoré

316.

- ✓ Charge Madame le Maire de déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion, et de signer tous les actes nécessaires à ce nouveau recrutement.

Décision modificative au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide un transfert de crédit du compte 60628 « Autres fournitures » vers le compte 7391178 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » d'un montant de 1.024,00 euros.

Convention Médecine Préventive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le renouvellement de la convention Médecine Préventive avec le Centre de Gestion pour la période allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2016 et autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Par délibération du 23 Octobre 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes...

Par décision du 17 mars 2014, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa deuxième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2013 et les opérations traduites dans ces comptes ainsi que l'augmentation du capital social de SPL-Xdemat par le biais d'un apport en nature du Département de l'Aube.

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux Sociétés Publiques Locales (SPL) conformément à l'article L. 1531-1 de ce même code, il convient à présent que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement ou individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentales des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (352 au 31 décembre 2012, 596 au 31 décembre 2013, 681 en mars 2014), un chiffre d'affaires de 257 438 € et un résultat net de 20 997 € affecté pour 12 911,90 € au poste budgétaire réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société avant augmentation), les 8 085,10 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Ce rapport fait également mention de l'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en nature par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non

exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha, afin d'en faire bénéficier les actionnaires de ladite société ainsi que la modification des dispositions statutaires jointe en annexe, que cette augmentation et cet apport impliquent. Cet outil est devenu indispensable aux utilisateurs des services de dématérialisation tels que Xmarchés, Xactes et Xfluco qui ont l'obligation d'archiver des documents nativement électroniques.

Il convient de noter que cet apport évalué à 31 000 €, créé en contrepartie, 2 000 actions supplémentaires, à 15,50 euros chacune, dévolues au Département de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société.

Je tiens à vous rappeler que par délibération du 8 Avril 2014, notre Conseil a été informé et a approuvé cette augmentation de capital social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et donc l'action entreprise en 2013 par la société SPL-Xdemat dont notre collectivité est actionnaire.

Elaboration du PCS et du DICRIM avec l'assistance de la DDT

La commune est concernée par un risque inondation de plaine par la présence de La Seine. Aussi, un Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin « Seine Agglomération » a été réalisé et approuvé le 16/07/2001. Suite à cette validation, la commune a l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Document d'Information Communale sur les RISques Majeurs (DICRIM). Le PCS est un document préparant préventivement la gestion de tous risques dans la commune.

Il comprend plusieurs parties :

- Une présentation de la commune
- Les moyens d'alerte de la commune
- Les ressources communales et privées
- Un annuaire de crise

Les personnes vulnérables seront à recenser et le fichier ainsi obtenu sera mis dans une enveloppe fermée et ne sera pas communiqué au public pour assurer la confidentialité des renseignements obtenus.

Une fois le PCS élaboré, un DICRIM sera rédigé et distribué dans tous les foyers. Ce document doit informer les habitants des risques et des mesures à prendre dans les différents cas de figure.

Le PCS sera à mettre à jour régulièrement, au moins une fois par an. Il conviendrait de le mettre en application au cours d'un exercice de simulation pour y apporter des corrections le cas échéant.

Enfin, s'agissant d'une démarche de prévention des risques, la DDT a proposé d'assister la commune. Cet accompagnement, si le Conseil Municipal l'accepte, fera l'objet d'une convention.

Cette décision étant motivée pour la protection des habitants et des biens, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les démarches suivantes :

- Elaborer le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communale sur les RISques Majeurs

- Accepter l'assistance de la DDT
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Travaux de nettoyage des ouvrages d'eaux pluviales

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au nettoyage des ouvrages d'eaux pluviales sur différents sites : Rue de la Vallée de la Seine, Rue du Moulin, Avenue de la Gare, Avenue de Champagne, Rue de la Plage, Rue du Petit Tertre, Ruelle des Plantes. Priorité sera accordée à ces travaux en fonction d'un ordre d'importance.

Réfection de trois chemins.

Madame le Maire communique les devis de travaux de réfection de trois chemins émanant de trois entrepreneurs. Priorité reste accordée aux travaux de nettoyage des ouvrages d'eaux pluviales.

Stade de football

Madame le Maire informe de son entrevue avec Monsieur Pilot, concernant les travaux à envisager au niveau des vestiaires et de l'éclairage du stade de football. Il est ressorti de cette entrevue que les joueurs souhaiteraient principalement un éclairage. Contact sera pris avec le District et le Syndicat d'Energie de l'Aube compétents en ce domaine.

Destination du gibier mort

Monsieur Noël DEMONGEOT, Président de la Société de Chasse est chargé par délégation du Maire, de déterminer la destination de toute espèce de gibier ayant été victime d'une mortalité extra-cynégétique, telle qu'une collision. Un courrier sera adressé en ce sens à l'intéressé et à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Déplacement de la benne à verre du passage à niveau

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle aucun habitant demeurant à proximité de la benne à verre installée près du passage à niveau ne se plaint de sa présence. Par contre, le choix d'un nouvel emplacement soulève une opposition de la part d'un riverain. L'emplacement actuel sera donc maintenu mais en envisageant un aménagement des abords de la benne.

Prise en charge des NAP par le personnel de l'AFR Clérey-Fresnoy le Château

Madame le Maire communique :

- le tableau représentant le coût prévisionnel du personnel de l'AFR Clérey-Fresnoy le Château lors des NAP pour la période allant de septembre à décembre 2014 d'un montant de 1.153,04 euros

- l'état des factures de matériel acquis pour la mise en place des NAP :

- PICHON : 270,91 euros
- NATHAN et SIPAN: 112,69 euros (musiques et danses du monde, concentration et yoga)
- NLU : 128,48 euros (jeux de réflexion, de mime, scientifiques....)

pour un total de **1.665,12 euros** (hors CDD pris en charge par la commune pour l'encadrement des NAP d'un montant prévisionnel de **1.011,13 euros**)

Conseil Municipal des Jeunes

Madame le Maire fait lecture du projet de Conseil Municipal des Jeunes adressé par Hugo Barbarot.

Le Conseil Municipal se prononce de nouveau favorablement au principe de CMJ mais souhaiterait des précisions sur divers points.

Olympique de Montiéramey : Demande de subvention

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier de l'Olympique de Montiéramey concernant une demande de subvention.

Une réponse non favorable sera adressée au demandeur.

Site internet de la commune.

La Commission de la Communication se réunira le Mardi 4 Novembre à 20h à ce sujet.

La séance est levée à 22 heures 45.

Ont signé, les membres présents,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,